

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 octobre 2015

DROIT HUMAIN À L'EAU POTABLE - (N° 2715)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD49

présenté par
M. Lesage, rapporteur

ARTICLE 7

Au début de la seconde phrase de l'alinéa 8, substituer aux mots :

« Il s'appuie sur »,

les mots :

« Le maire présente ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.